

CNAS DU 30 juin 2020

GRILLE DE SUIVI

Thème	Contenu	Décision	Suivi / observations
Subrogation	La CGT-Culture souhaite connaître l'avancée concernant le sujet de la subrogation	Le SRH du Ministère a relancé régulièrement ses homologues du ministère des finances	Saisine du ministre de l'action et des comptes publics par la ministre de la culture le 29/11/2018. A ce jour, aucune réponse. La DGFIP, lors d'un groupe de travail sur la protection sociale des contractuels, le 13/06/2019, a rappelé l'impossibilité (liée notamment à l'outil PAY de la DGFIP) d'utiliser la subrogation pour les contractuels de l'État. Cependant des pistes d'amélioration de la prise en compte des IJSS ont été présentées afin d'éviter aux agents de percevoir une double rémunération (Salaire + IJSS). A cet effet, le ministère va généraliser la procédure du précompte, ce qui limitera les sommes à récupérer a posteriori auprès des agents concernés.
Arbres de Noël en région	Retour d'expérience des associations. Souhaitent que le budget dévolu aux arbres de Noël régionaux soit versé le plus tôt possible	Budget doit être versé à l'issue du CNAS de juillet	Le budget a été délégué en région en juillet 2019 et le sera à l'issue du CNAS du 30 juin 2020
Aidants familiaux – Dons de congés	La loi n°2018-84 du 13/02/2018 a élargi le dispositif mis en place par la loi n°2014-459 du 9/05/2014 pour les enfants gravement malades permet à un agent public de faire un don de jours de repos à un autre agent public proche venant en aide à une personne en perte d'autonomie ou présentant un handicap – problème d'application de cette loi au Musée du Louvre	L'administration s'engage à faire remonter à la Direction du Louvre cette problématique	Sur le signalement fait en CNAS sur l'application du dispositif au Musée du Louvre, le bureau de l'expertise statutaire n'a été sollicité que sur 1 cas. L'agent en question disposait d'un nombre important de jours de récupération et de congés annuels (43 jours de récupération et 32 jours de CA). Au regard de ces éléments, l'agent a été invité à réitérer sa demande ultérieurement après utilisation d'une partie de ses droits à absence. Il ressort en effet du guide relatif au don de congés que le service gestionnaire RH doit se prononcer sur la demande de l'agent, demande qui doit préciser le nombre de jours souhaités et être accompagnée de l'attestation du médecin qui suit la personne concernée. Cette demande est étudiée au regard notamment du nombre suffisant de dons de congés réalisés par les agents ainsi que des droits à absence restant à l'agent au titre de l'année civile.
Protection Sociale complémentaire	Nouveau référencement de 3 organismes de protection sociale complémentaire par le Ministère. Conventions signées en décembre 2017. Date d'effet du nouveau référencement : 01/01/2018;	Ces conventions de référencement signées avec les 3 organismes prévoient en article 9 un comité de suivi	1ère réunion avec les 3 organismes référencés le 12 novembre 2019. Convocation du 1 ^{er} comité de suivi avec les OS le 16/12/2019. A la demande des OS report de la réunion à une date ultérieure compte tenu du contexte social et de l'envoi tardif de la documentation. La crise sanitaire n'a pas permis une nouvelle convocation du comité de suivi.